

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.09.057.B

**Achat de vêtements  
de travail - Lot 3  
« Articles de  
protection des  
mains » - Avenant 2**

**LE TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 août 2020**

**Secrétaire de séance** : Marie-Henriette BEAUGENDRE

**Membres présents** :

Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** :

Michel GERMANEAU à Isabelle MOUFFLET

**Excusé(s)** :

Michel ANDRIEUX, Jean-Jacques FOURNIE, Pascal MONIER

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.09.057.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

**ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL - LOT 3 « ARTICLES DE PROTECTION DES MAINS  
» - AVENANT 2**

Par délibération n° 48B en date du 15 juin 2017, GrandAngoulême a approuvé la constitution d'un groupement de commande entre GrandAngoulême et le syndicat mixte d'aménagement du plan d'eau de Saint-Yrieix, et le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert concernant l'achat de vêtements de travail – 5 lots

La commission d'appel d'offres en date du 20 décembre 2017 a décidé d'attribuer le lot 3 « Articles de protection des mains » à la société CACC PROLIANS - Siège social : rue du Commerce – CS 80258 – Chateaubernard – 16112 COGNAC CEDEX

La forme des contrats est l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Par délibération n°35B le bureau communautaire du 20 février 2020 a approuvé un avenant n° 1 ayant pour objet l'ajout d'une référence de prix au BPU, sans incidence financière.

Suite à l'arrêt de fabrication de gants prévu au BPU de l'accord-cadre, il convient de passer un avenant 2 pour ajouter les références et prix unitaires suivants:

- Gants 3607 taille 7 : 3,25 € HT la paire
- Gants 3608 taille 8 : 3,25 € HT la paire
- Gants 3609 taille 9 : 3,25 € HT la paire
- Gants 3610 taille 10 : 3,25 € HT la paire

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au lot 3 relatifs à l'achat de vêtements de travail, ayant pour objet l'ajout d'e références et prix unitaires, sans incidence financière

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer à signer lesdits avenants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**08 septembre 2020**

**Affiché le :**

**08 septembre 2020**